

Règlement du « Concours d'écriture sur l'architecture du Louvre-Lens »

À l'occasion des 10 ans écoulés depuis sa création, le Musée du Louvre-Lens prépare un beau livre sur son architecture conçue par l'agence SANAA.

Si l'architecture du Musée a été distinguée par l'Équerre d'Argent en 2013, prix décerné à ses architectes Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa de l'Agence SANAA et, en qualité de maître d'ouvrage, à la Région Nord – Pas-de-Calais devenue depuis la Région Hauts-de-France, c'est sans doute parce qu'il offre comme nul autre une expérience architecturale extraordinaire, ménageant une atmosphère unique et une qualité d'espace qui se donnent aux visiteurs comme une expérience de liberté et de poésie.

Ainsi, pour rendre hommage à la place que les visiteurs occupent dans cette architecture originale, et pour donner au public la possibilité d'exercer sa liberté de création et d'interprétation, le Louvre-Lens organise un concours d'écriture afin de sélectionner un texte à paraître dans ce bel ouvrage : le récit de cette architecture vécue et expérimentée par qui la découvre pleinement, un petit essai sur cette architecture ressentie et habitée.

Article 1 : Organisateur

Le Musée du Louvre-Lens, établissement public de coopération culturelle, dont le site internet se trouve à l'adresse <https://www.louvre-lens.fr>, organise un concours d'écriture à thème imposé.

Article 2 : Objet du concours d'écriture

Le concours porte sur l'écriture d'un texte en langue française sur l'architecture du Musée du Louvre-Lens.

Ce concours d'écriture est ouvert à celles et ceux désirant retranscrire par le texte l'architecture du Louvre-Lens et l'expérience qu'elle a su procurer. Il s'adresse à tous les publics, à tous les auteurs s'exprimant en langue française, particulièrement à un public non spécialiste de l'architecture ou de l'histoire de l'art.

Article 3 : Thème

Le thème de ce concours d'écriture est : l'architecture du Musée du Louvre-Lens.

Le texte attendu consiste en un petit essai sur l'architecture ressentie et habitée.

Article 4 : Ouverture et fermeture du concours

La participation au « Concours d'écriture sur l'architecture du Louvre-Lens » est ouverte à tous les auteurs de langue française ayant au moins 16 ans révolus au moment de leur inscription.

Les membres du jury, les agents du Louvre-Lens, tout personnel travaillant sur le site du Musée ainsi que les familles proches de chacune de ces trois catégories, ne sont pas autorisés à participer au Concours.

Le concours est ouvert du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022. Les textes reçus postérieurement ne pourront être retenus.

Les résultats seront communiqués au plus tard en octobre 2022.

Article 5 : Modalités de participation

Afin de participer au concours, le (ou les) auteur(s) doi(ven)t adresser le texte rédigé en vue du concours par voie électronique uniquement au Musée du Louvre-Lens (cf. l'article 22 ci-dessous), avant la date d'échéance fixée à l'article 7 du présent règlement, le dossier complet comportant :

- Le texte soumis au concours, sur le thème défini à l'article 3,
- Le formulaire d'inscription sur le site internet du Louvre-Lens dûment remplie.

Article 6 : Dépôt de candidature

Le dépôt de candidature se fait en même temps que l'envoi du texte.

Le formulaire d'inscription se trouve sur le site du Louvre-Lens : <https://www.louvre-lens.fr>

Article 7 : Échéance

La date ultime de dépôt de candidature est le 31 août 2022, donc à minuit entre le 31 août et le 1^{er} septembre 2022.

Article 8 : Forme de présentation

Seuls les textes transmis par fichier informatique (Word, Office ou PDF) seront acceptés.

La mise en page suggérée est la suivante :

- Police : Times new roman,
- Corps de police : 12,
- Interligne du texte : 1,5.

Le texte doit faire apparaître :

- Le titre ou la mention « sans titre »,
- La signature de son auteur (par l'inscription de son prénom et de son nom).

Article 9 : Nature de l'œuvre

Le texte proposé doit être une œuvre originale, non publiée, dont l'auteur possède les droits.

Article 10 : Garantie

Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent le Musée du Louvre-Lens et les membres du jury contre tout recours éventuel de tiers concernant l'originalité et l'antériorité des œuvres présentées.

Article 11 : Contraintes du texte

L'œuvre présentée doit impérativement :

- 1) Être écrite en langue française contemporaine,
- 2) Respecter et exploiter le thème du livre en préparation : l'architecture du Musée du Louvre-Lens,
- 3) Présenter une œuvre dans son intégralité, de son commencement à son aboutissement,
- 4) Comporter un minimum de 5 000 signes (espaces compris),
- 5) Comporter un maximum de 8 000 signes (espaces compris),
- 6) Être destiné à un des supports de destination définis à l'article 26.

Il est préférable que l'auteur donne un titre à son texte.

Une certaine tolérance sera toutefois appliquée quant à la longueur du texte, mais l'auteur doit avoir conscience que si l'excédent ne se justifie pas, c'est-à-dire si le texte aurait pu être raccourci, l'œuvre pourra être pénalisée par sa longueur.

Article 12 : Contraintes formelles

La fiche d'inscription envoyée devra en outre :

- 1) Mentionner le nom de l'auteur ou des auteurs,
- 2) Mentionner l'adresse mail et éventuellement le numéro de téléphone de l'auteur (cf. l'article 22 ci-dessous) ou des auteurs.

Article 13 : Textes non retenus par le jury

Ne seront pas retenus par le jury :

- Les textes orduriers,
- Les textes prônant un prosélytisme politique ou religieux,
- Les textes prônant un quelconque genre de pornographie,
- Les textes incitant à la haine raciale ou toute autre forme de discrimination,
- Les textes incitant à une quelconque forme de violence.

Article 14 : Conformité

Toute œuvre non conforme aux articles 10, 11, 12 et 13 pourra être refusée par l'organisation du concours.

Cependant, si l'œuvre est transmise une semaine avant la date limite de dépôt fixée par l'article 7, il pourra dans un premier temps être retransmis à l'auteur avec demande de corrections.

Ces corrections devront être exécutées rapidement afin que l'œuvre soit retransmise avant la même date limite de dépôt.

Article 15 : Processus de sélection

Un jury constitué de la Directrice du Louvre-Lens, la directrice de la publication, la cheffe du service des expositions et des éditions du Louvre-Lens, du responsable de l'édition de l'ouvrage et de personnalités qualifiées extérieures se réunira pour désigner les lauréats du concours d'écriture.

Le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Qualité de l'écriture,
- Originalité et authenticité du regard porté sur l'architecture,
- Solidité de la construction du propos,
- Qualité de la retranscription de l'expérience de l'architecture.

Une même œuvre ne peut recevoir qu'un seul et unique prix.

Article 16 : Subjectivité

Le jury se réserve le droit de ses choix et de ses estimations sans justification d'aucune sorte, et en aucun cas le candidat ne pourra interjeter appel de l'estimation des jurés.

Article 17 : Annonce des résultats

Les résultats de l'attribution des deux prix sont annoncés à tous les candidats au plus tard en octobre 2022.

Les résultats seront affichés sur la page publique du site du Louvre-Lens et chaque candidat en sera informé individuellement par mail.

Article 18 : Décisions du jury

Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Article 19 : Prix et récompenses

Ce concours, en fonction de la qualité des œuvres, est doté de prix.

Les auteurs dont les œuvres seront récompensées recevront l'un des prix suivants :

- « Grand Prix du concours d'écriture sur l'architecture du Louvre-Lens »

Le « Grand Prix du concours d'écriture sur l'architecture du Louvre-Lens » choisi par le jury est décerné pour le texte choisi pour apparaître dans le livre sur l'architecture du Louvre-Lens, à paraître à l'hiver 2022. Le (ou les) lauréat(s) du « Grand Prix » recevra (recevront) :

- La somme de 500 euros,
- Trois exemplaires du livre sur l'architecture du Louvre-Lens, dès sa parution à l'hiver 2022,
- Une carte d'adhésion « Liberté » au Louvre-Lens, valable dix ans (pour chaque auteur),
- Une invitation pour deux personnes aux événements festifs des 10 ans du Louvre-Lens (pour chaque auteur).

Le texte primé dans cette catégorie pourra faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux du Louvre-Lens et les plateformes numériques du Musée.

- « Prix du premier texte » (16-20 ans)

Le « Prix du jeune auteur » récompense le texte écrit par un auteur âgé de 16 à 20 ans (à la date de clôture du concours, le 31/08/2022). Le (ou les) lauréat(s) de ce prix recevra (recevront) :

- Une carte d'adhérent « Liberté », valable un an (pour chaque auteur),
- Une invitation pour deux personnes aux événements festifs des 10 ans du Louvre-Lens (pour chaque auteur),
- Un exemplaire du livre sur l'architecture du Louvre-Lens, dès sa parution à l'hiver 2022-2023.

Le texte primé dans cette catégorie pourra faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux du Louvre-Lens et les plateformes numériques du Musée.

- « Prix du jeune auteur » (20-26 ans)

Le « Prix du jeune auteur » récompense un texte écrit par un auteur âgé de 20 à 26 ans (à la date de clôture du concours). Le (ou les) lauréat(s) de ce prix recevra (recevront) :

- Une carte d'adhérent « Liberté », valable un an (pour chaque auteur),
- Une invitation pour deux personnes aux événements festifs des 10 ans du Louvre-Lens (pour chaque auteur),
- Un exemplaire du livre sur l'architecture du Louvre-Lens, dès sa parution à l'hiver 2022-2023.

Le texte primé dans cette catégorie pourra faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux du Louvre-Lens et les plateformes numériques du Musée.

- « Prix de l'habitant »

Le « Prix régional » récompense un texte écrit par un auteur habitant de la région Hauts-de-France. Le (ou les) lauréat(s) de ce prix recevra (recevront) :

- Une carte d'adhérent « Liberté », valable un an (pour chaque auteur),
- Une invitation pour deux personnes aux événements festifs des 10 ans du Louvre-Lens (pour chaque auteur),
- Et un exemplaire du livre sur l'architecture du Louvre-Lens, dès sa parution à l'hiver 2022-2023.

Le texte primé dans cette catégorie pourra faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux du Louvre-Lens et les plateformes numériques du Musée.

- Le « Prix coup de cœur du jury »

Le « Prix coup de cœur du jury » récompense un texte ayant retenu l'attention du jury pour sa qualité d'écriture et son originalité. Le (ou les) lauréat(s) de ce prix recevra(revront) :

- Une carte d'adhérent « Liberté », valable un an (pour chaque auteur),
- Une invitation pour deux personnes aux événements festifs des 10 ans du Louvre-Lens (pour chaque auteur),
- Un exemplaire du livre sur l'architecture du Louvre-Lens, dès sa parution à l'hiver 2022-2023.

Le texte primé dans cette catégorie pourra faire l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux du Louvre-Lens et les plateformes numériques du Musée.

Article 20 : Annonce

L'annonce du concours se fait au minimum 2 mois avant la date d'échéance, c'est-à-dire avant le 30 juin 2022, sur le site du Musée du Louvre-Lens et par toute autre voie de diffusion.

Article 21 : Cérémonie de remise des prix

Une cérémonie de remise solennelle des prix sera organisée au Louvre-Lens à l'issue de la publication des résultats.

La présence des lauréats est particulièrement souhaitable. Néanmoins, les prix pourront être adressés sur demande aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter.

Article 22 : Inscription et participation au concours

L'inscription au concours se fait via la formulaire d'inscription à joindre au texte envoyé.

Le candidat doit communiquer les éléments suivants : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email.

Les œuvres présentées devront parvenir à l'adresse du concours électronique via la page d'inscription au concours d'écriture dédiée et accessible depuis le site internet du Louvre-Lens (www.louvre-lens.fr), avant la date de clôture, soit le 31 août 2022.

Les œuvres adressées devront obligatoirement être accompagnées de la fiche d'inscription, correctement renseignée.

Article 23 : Gratuité

La participation au concours est gratuite.

Article 24 : Un seul projet

Un auteur ne peut accomplir qu'une seule inscription pour un seul projet.

Seul le premier texte adressé au Louvre-Lens dans le cadre du concours sera examiné par le jury.

Article 25 : Utilisation du mail

Dès lors que celui-ci est communiqué, les auteurs autorisent le Musée du Louvre-Lens à faire usage de leur mail enregistré lors de leur inscription et/ou de l'envoi de leur œuvre pour être informés des avancées et des résultats du concours. Tout autre usage, notamment à des fins publicitaires, est proscrit.

À ce titre, on peut consulter la politique de confidentialité des données appliquée au Musée du Louvre-Lens sur le site du Musée à l'adresse : <https://www.louvre-lens.fr/mentions-legales/>

Article 26 : Devenir des œuvres présentées

L'œuvre du lauréat du premier prix sera publiée dans le bel ouvrage susmentionné.

L'œuvre proposée devra donc se destiner audit ouvrage.

Article 27 : Diffusion

Les candidats ayant remporté les prix (désignés ci-dessous par « Les lauréats ») autorisent le Louvre-Lens à utiliser leur patronyme, enregistré lors de leur inscription, pour toute annonce ou toute diffusion concernant le concours et ses résultats, et notamment dans le livre d'architecture et sur le site internet du Louvre-Lens, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Article 28 : Exploitation des œuvres lauréates

Les lauréats autorisent l'organisation du présent concours à utiliser librement leur œuvre, pour une durée ne pouvant excéder les 5 (cinq) ans.

De manière générale, toute exploitation des œuvres lauréates se fera exclusivement dans le cadre du concours et du Musée du Louvre-Lens, organisateur dudit concours.

Ces utilisations ne feront l'objet d'aucun versement en droits d'auteur au lauréat.

Article 29 : Mention spéciale

Dans la mesure où l'œuvre du lauréat fera l'objet d'une publication, la mention « Lauréat du concours d'écriture sur l'architecture du Louvre-Lens » devra être apposée.

Article 30 : Conformité

Les œuvres non conformes au présent règlement ne seront pas communiquées au jury.

La participation à ce concours implique l'acceptation de fait du présent règlement.

Article 31 : Forme du gain

Les prix ne pourront être réclamés par les lauréats sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement.

Ils ne sont ni convertibles, ni cessibles, ni remboursables.

Article 32 : Adresse du concours

Les œuvres doivent être adressées, accompagnées de la fiche d'inscription, par email à : concoursdecriture@louvrelens.fr

Article 33 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les candidats sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément aux lois précitées, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant, conformément à la politique de confidentialité sur les données, appliquée par le Musée du Louvre-Lens, et consultables à l'adresse : <https://www.louvrelens.fr/mentions-legales/>

Article 34 : Avenant

Le Musée du Louvre-Lens se réserve le droit de créer un avenant à tout ou partie de ce règlement et d'en avvertir tous les candidats.

Article 35 : Respect du règlement

La participation au présent concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect du concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Achevé à Lens, le 23 juin 2022.

FOIRE AUX QUESTIONS RÈGLEMENT DU « CONCOURS D'ÉCRITURE SUR L'ARCHITECTURE DU LOUVRE-LENS »

À revoir après affermissement du règlement même

Qui peut participer ?

Toute personne ayant plus de 16 ans peut participer !

Le texte doit être écrit en français.

Seuls les membres du jury, les agents du Louvre-Lens, tout personnel travaillant sur le site ainsi que les familles proches de chacune de ces trois catégories, ne sont pas autorisés à participer.

Quelles sont les modalités de participation ?

L'œuvre présentée doit impérativement être écrite en langue française contemporaine.

Elle doit respecter et exploiter le thème du beau livre en préparation : l'architecture du Musée du Louvre-Lens.

Elle doit présenter une œuvre dans son intégralité, de son commencement à son aboutissement.

Elle doit comporter un minimum de 5 000 signes, espaces compris.

Elle doit comporter un maximum de 8 000 signes, espaces compris.

Afin de participer au concours, l'auteur doit obligatoirement joindre à l'envoi de son œuvre une fiche d'inscription puis remettre le tout par voie postale ou par voie électronique au Musée du Louvre-Lens avant la date d'échéance fixée à l'article 6 du présent règlement.

L'inscription au concours se fait via la fiche d'inscription à joindre à l'œuvre envoyée.

Le candidat doit communiquer les éléments suivants : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, adresse email.

L'inscription peut se faire à tout moment à partir de l'annonce officielle du concours, même en l'absence de fiche d'inscription fournie par le Musée. Un numéro unique est alors attribué à l'auteur, qui lui permet de transmettre ultérieurement ou immédiatement son œuvre.

Les œuvres présentées devront parvenir à l'adresse du concours, électronique ou postale, avant la date de clôture, soit le 31 août 2022.

Les œuvres adressées devront obligatoirement être accompagnées de la fiche d'inscription, correctement renseignée.

Afin de garantir l'anonymat de chaque candidat, ce dernier doit cacher toute indication pouvant dévoiler son identité sur l'œuvre.

Les œuvres doivent aussi être adressées par voie électronique à :

concoursdecriture@louvrelens.fr

Comment candidater ?

Vous avez écrit votre texte ? Vous avez vérifié sa longueur (comprise entre 5000 et 8000 caractères espaces compris) ? Bravo, vous n'avez plus qu'à le déposer avant le 31 août 2022, à minuit.

Enregistrez votre texte en nommant le fichier de la manière suivante :

« VOTRE NOM DE FAMILLE, Votre Prénom - titre de votre texte »

Remplissez le formulaire d'inscription et enregistrez-le de la manière suivante :

« FORMULAIRE D'INSCRIPTION - VOTRE NOM DE FAMILLE, Votre Prénom - titre de votre texte »

Ensuite, il suffit d'envoyer les deux fichiers dans un même message à l'adresse suivante :

concoursdecriture@louvrelens.fr

Pour envoyer votre candidature, nous vous conseillons :

- D'utiliser une adresse mail que vous utilisez régulièrement,
- D'indiquer comme « objet » de votre message, les mentions suivantes : VOTRE NOM DE FAMILLE, Votre Prénom - titre de votre texte,
- De vérifier que vos deux fichiers sont bien en pièces jointes,
- De ne pas attendre la dernière minute, pour prendre le temps de bien vérifier mais également pour pouvoir réagir en cas de « surprise technique ».

Astuce : une fois votre email envoyé, vous recevrez une réponse automatique de notre part.

Si vous ne l'avez pas reçue dans la boîte de réception de votre email, vérifiez le dossier « courriers indésirables » ou « spam ».

Si notre message a été classé à cet endroit, nous vous invitons à identifier ce message comme un message à classer dans votre boîte de réception courante.

Comment savoir si ma candidature est bien enregistrée par le Louvre-Lens ?

D'abord, vous recevrez une réponse automatique au dépôt de votre candidature.

Celle-ci permet d'accuser réception de votre message.

Ensuite, votre dossier sera vérifié. Nous vérifierons que le texte est en français, sa longueur, et que la fiche d'inscription est remplie correctement.

Si tous ces critères sont bien remplis, nous vous écrirons pour confirmer votre inscription au concours.

Si un ou plusieurs de ces critères n'est pas rempli, nous vous écrirons pour vous indiquer que votre candidature n'est malheureusement pas recevable.

Dans ce cas, vous pourrez procéder à une nouvelle candidature, jusqu'au 31 août minuit.

De qui est composé le jury ?

Le jury est composé de professionnels de la culture et de l'édition.

Le jury sera présidé par Marie Lavandier, Directrice du Louvre-Lens.

La directrice de publication de l'ouvrage, Juliette Guépratte, siègera à ses côtés.

Toutes deux sont également autrices pour le livre d'architecture.

Quelle longueur doit faire le texte ?

Le texte doit compter entre 5 000 caractères, espaces compris et 8 000 signes, espaces compris.

Pour une page normale (A4) écrite avec une écriture classique (comme times new roman par exemple), en police 12 et un interligne simple, cela représente à peu près XX pages.

Comment vérifier la longueur de mon texte ?

Bonne question ! Voici comment faire sur le logiciel de traitement texte « WORD ».

- Sélectionnez la totalité de votre texte,

Soit

- Allez dans l'onglet « Révision »
- Et cliquez sur le bouton « statistiques ».

Soit

- Cliquez en bas de votre fenêtre, à l'endroit où s'affiche le nombre de mots.

Vous verrez une fenêtre apparaître : s'affiche en particulier le nombre de « caractères (espaces compris) ».

C'est ce chiffre de « caractères (espaces compris) » qui doit être supérieur ou égal à 5000 et inférieur ou égal à 8000.

Attention, les textes ne respectant pas cette consigne ne seront pas évalués par le jury !

Puis-je déposer plusieurs textes pour augmenter mes chances de gagner ?

Malheureusement non !

Le règlement indique qu'un auteur ne peut déposer qu'un seul texte. Nous vous conseillons de mettre toute votre créativité et vos efforts dans le texte que vous prendrez plaisir à écrire.

Cette règle « un auteur = un texte » s'applique pour une candidature avec un texte signé de plusieurs auteurs.

Dans ce cas, le texte signé à plusieurs mains est considéré comme le texte de chaque auteur.

Peut-on écrire et déposer un texte à plusieurs ?

Bien sûr, il est autorisé de déposer un texte signé par plusieurs personnes.

Dans ce cas :

- Tous les auteurs doivent avoir plus de 16 ans au moment de la candidature.
- Tous les auteurs doivent remplir la fiche d'inscription.

Si le texte signé par plusieurs auteurs reçoit le Premier prix, la récompense est la même que dans le cas d'un prix signé par un seul auteur.

Quels sont les critères d'évaluation du jury ?

Les critères d'évaluation du jury sont le style rédactionnel, l'originalité du traitement.

Le jury sera attentif à la description, l'émotion ressentie à la lecture, à la mise en perspective.

En d'autres termes, la qualité de l'écriture, la profondeur du ressenti de l'architecture et sa mise en mots sont essentielles aux yeux du jury.

Bon à savoir : comme au bac ou au brevet, le jury examinera les textes sans connaître l'identité des auteurs !